

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 11 JANVIER 2021 A 20 HEURES 30**

**Présents :** FERNOUX-COUTENET Gérard, BRESSANELLI Philippe, BREVOT-CHOPLIN Maxime, BREVOT-CHOPLIN Nicole, CLAUDE Daniel, COURDIER Anne-Lyse, CRAMOTTE Corinne, CRETIAUX Stéphane, FLITI Isabelle, GIROD Jacques, ROUSSILLON Ginette, SAJDAK Marie-Christine, SILVA MATOS DA COSTA Isabel, VIVERGE Pascal

**Excusée :** FRANCIOLI Patricia

**Secrétaire de Séance :** GIROD Jacques

**Validation compte-rendu séance conseil municipal du 09/11/2020**

Le Conseil Municipal prend acte et valide le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09 novembre 2020.

**Informations décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT**

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises :

Nom de l'entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC €	Compte	Section
GABRY	Fournitures réfection bancs publics	2 253,60 €	60633	F
SAS Hydro pompage	Curage nettoyage buses	480,00 €	61523	F
Demongeot	Candélabre EP Place de la Fontaine	1 878,50 €	61523	F
Demongeot	Pose et dépose illuminations fin d'année 2020	8 640,00 €	6156	F
Schiller	maintenance défibrillateurs	1 367,52 €	6156	F
Jeanneret	Aménagement bureau 4	5 196,55 €	2184-112	I
ETG	Installation tel	602,40 €	2183-112	F
Enedis	Transformateur	1 851,78 €	61523	F

**Projet acquisition ensemble immobilier parcelles ZB 24 – AB 137 – AB 138**

La commune souhaiterait acquérir les parcelles cadastrées sections ZB 24, AB 137 et 138, afin de réaliser une réhabilitation et une extension de la plaine de jeux et loisirs, ainsi que la construction d'un bâtiment à vocations multiples dont le péri et extrascolaire et la construction de logements.

Le bien ayant été mis en vente depuis plusieurs années, après divers échanges avec les propriétaires, la commune propose aux vendeurs d'acquérir cet ensemble immobilier pour la somme de 90.000 €.

Dans l'hypothèse où la commune ne pourra pas aboutir à un accord à l'amiable avec les propriétaires, elle se réservera la possibilité d'acquisition par voie de procédure administrative (Déclaration d'Utilité Publique)

**Acquisition parcelle de terrain**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande concernant un terrain sur la commune, à savoir, la parcelle cadastrée Section AL 169, d'une contenance de 1300 m<sup>2</sup>.

Vu le retour favorable du vendeur approuvant la proposition, le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée AL 169 pour la somme de 390 € (trois cent quatre-vingt-dix Euros), frais de notaire en sus.

**Aménagement logements rue du Château : note descriptive APS**

Vu la délibération du 10 décembre 2018, par laquelle le Conseil Municipal retenait la proposition de la SARL PMM pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une maison rue du Château pour la création de trois logements et un parking, Monsieur le Maire présente le chiffrage l'Avant-Projet Sommaire dont l'estimation prévisionnelle s'élève à 473.410,00 € HT.

Le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire.

**Mise en place système vidéoprotection sur la commune**

Considérant que dans le cadre de la mise en place d'un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la commune, le projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), approuve le nouveau plan de financement prévisionnel modifié ci-dessous :

Montant de l'opération :	<b>77.650,00 € HT</b>
Budget infrastructure :	17.700,00 € HT
Budget site :	59.950,00 € HT
Montant DETR sollicité (30%) :	23.295,00 € HT

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR.

**Programmation travaux Poursuite études**

Vu la délibération du 15 décembre 2014, par laquelle le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec la SARL PMM concernant les travaux de viabilisation de la Zone d'Aménagement Concerté,

Considérant que les travaux du Quartier des Vignes sont décomposés en 5 phases de programmation et de commercialisation des parcelles dans le temps,

Considérant que les phases 1 et 2 sont en cours d'achèvement, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre les études de conception pour les phases 3 et 4.

**Décision modificative n°1 2020 Budget annexe : Quartier des Vignes**

Ecritures de fin d'exercice 2020 à comptabiliser sur la ZAC de la Vigne Blanche : annulation du stock initial – intégration du stock final dans le cadre des travaux des phases 1, 2 et 6 et sortir du stocks les terrains vendus.

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 au budget annexe suivante :

DEPENSES			RECETTES		
6045-011	Etudes, travaux	-36 000,00			
605-011	Achat, matériel, équipements et travaux	-79 000,00			
7133-042	Variation des en-cours production de biens	1 684 040,00	7133-042	Variation des en-cours production de biens	- 240 000,00 €
71355-042	Variation de stocks de terrains aménagés	188 644,00	71355-042	Variation de stocks de terrains aménagés	1 848 717,00 €
			7552	Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget général	148 967,00 €
<b>TOTAUX FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 757 684,00</b>			<b>1 757 684,00 €</b>
			168748-16	Autres communes	- 263 967,00 €
3351-040	Terrains	-240 000,00	3351-040	Terrains	1 683 140,00 €
3355-040	Terrains aménagés	1 848 717,00	3355/040	Terrains aménagés	188 644,00 €
			33586-040	Frais financiers	900,00 €
<b>TOTAUX INVESTISSEMENT</b>		<b>1 608 717,00</b>			<b>1 608 717,00 €</b>

**Mise à disposition de personnel technique Année 2021**

Un agent de maîtrise employé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est mis à disposition auprès de la commune de Rochefort-sur-Nenon à raison de 35 heures hebdomadaires pour la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021** afin d'exercer les fonctions de responsable technique.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir de mise à disposition avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Subventions AFM et Epicerie Sociale du Bassin Dolois**

Le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions à :

Nom	Objet	Compte	Montant
AFM	Promesse institutionnelle	6574	1.000 €
Epicerie Sociale Bassin Dolois	Subvention	6574	1.000 €

**Informations diverses**

Remise du collier de 4<sup>ème</sup> adjoint à M. Girod par Monsieur le Maire.

Le Secrétaire,

Jacques GIROD



Le Maire,

Gérard FERNOUX-COUTENET

  


Mairie de PONSIN-SURNEVIN  
JURA